

Séminaire diplomatique du TPIY  
Allocution de M. John Hocking, Greffier  
La Haye, 28 mai 2009

Excellences, Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un grand honneur de m'adresser à vous aujourd'hui, pour la première fois en tant que Greffier de cette remarquable institution. Après plus de douze ans passés à servir le Tribunal, j'accède à mes nouvelles fonctions à un moment clé de son histoire. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies m'a confié d'importantes responsabilités.

Après le Président et le Procureur, je souhaiterais vous faire brièvement partager mes réflexions en tant que Greffier et vous expliquer comment le Greffe pourra aider le Tribunal à mener à bien sa mission dans les délais et quels seront les principaux défis qu'il devra relever pour atteindre cet objectif. En tant que Greffier, je m'impliquerai activement dans cette tâche et je dirigerai personnellement les activités du Greffe dans les domaines sensibles.

Une nouvelle phase débute pour le Tribunal. Après seize ans d'existence, celui-ci est sur le point d'achever sa mission. Désormais, l'activité judiciaire n'est plus concentrée sur la mise en état des affaires mais sur les procès, et portera bientôt sur les appels, l'exécution des peines et, éventuellement, les demandes en révision. Le Greffe continuera d'apporter son appui aux Chambres et veillera à ce que les trois salles d'audience soient pleinement utilisées dans le cadre des sept procès en cours, ses équipes se relayant le matin et l'après-midi. Il saura cependant s'adapter aux besoins du Tribunal.

Parallèlement, le Tribunal amorcera la réduction de ses effectifs. Je suis actuellement en train de boucler le budget biennal qui prévoit que celle-ci débutera dans à peine plus de six mois. Bien que le Conseil de sécurité soit en train d'examiner la nature de la structure chargée d'assurer les fonctions résiduelles du Tribunal, nous sommes parfaitement conscients que celui-ci cessera bientôt d'exister dans sa forme actuelle. C'est à nous, hauts responsables de cette institution, qu'il appartient d'encadrer la réduction totale des effectifs — actuellement 1 111 fonctionnaires — en quelques années. Certains membres du personnel travaillent au Tribunal depuis sa création, il y a seize ans.

Néanmoins, pour mener à bien sa mission dans les délais, le Tribunal est tributaire du maintien en fonction du personnel. Sans celui-ci, il ne pourra se montrer à la hauteur des espoirs que la communauté internationale a placés en lui. En tant que Greffier, j'ai l'intention de concentrer davantage nos efforts sur le maintien en fonction du personnel et sur la recherche de perspectives de carrière pour les fonctionnaires après leur départ du Tribunal. Nous avons déjà commencé à mettre en place un cadre de travail qui favorisera le perfectionnement professionnel. Nous proposons des formations polyvalentes

au sein du Tribunal et encourageons les missions temporaires dans d'autres organisations internationales afin de diversifier l'expérience de notre personnel. Nous nous employons à pourvoir en interne les vacances de poste chaque fois que possible. Nombreux sont les fonctionnaires qui ont créé des liens profonds avec les Pays-Bas et souhaitent y rester après la fermeture du Tribunal ; c'est pourquoi le Greffe travaille en étroite collaboration avec le pays hôte pour répondre aux questions concernant les conditions d'installation, la fiscalité nationale et le système de sécurité sociale. Je souhaite exprimer ma profonde reconnaissance aux autorités néerlandaises pour leur soutien sans faille, sans lequel nous ne pourrions accomplir notre tâche.

Mesdames et Messieurs, nous devons trouver des solutions au problème sérieux que pose le manque de personnel. C'est pourquoi je vous demande de nous aider à adopter des mesures destinées à conserver celui-ci et à lui offrir de nouveaux débouchés. Le personnel du Tribunal sur lequel vous avez compté ces seize dernières années a de nombreuses compétences et une expérience très recherchée.

La mission du Tribunal touchant à sa fin, celui-ci doit veiller à la transmission de son héritage. De concert avec le Président et le Procureur, le Greffe poursuivra ses efforts pour transmettre le savoir-faire du Tribunal aux parties intéressées et renforcer les capacités judiciaires des pays de la région. La création du Tribunal a nécessité du temps, de l'argent et des efforts qu'il ne faudrait pas gâcher.

En décembre, le Tribunal a lancé son nouveau site Internet, dont le contenu a été mis à jour. Récemment, nous y avons ajouté une base de données judiciaires grâce à laquelle il est possible de consulter tous les documents publics du TPIY, du plus ancien, qui date de 1994, au plus récent. Elle contient plus de 150 000 documents et est dotée d'un moteur de recherche plein texte. Le Tribunal travaillant au maximum de sa capacité, cette base de données est enrichie quotidiennement. Quiconque a accès à Internet peut la consulter. Elle permettra de mieux faire comprendre le travail du Tribunal et se révèle d'ores et déjà utile aux juristes internationaux dans le monde entier.

Mais cela ne suffit pas. Nous devons poursuivre nos efforts de sensibilisation et de communication pour promouvoir les activités du Tribunal et la pérennité de son héritage, non seulement dans les pays de l'ex-Yougoslavie mais aussi parmi les membres de la communauté internationale. En faisant appel aux représentants des autorités locales et de la société civile, et en aidant les professionnels qui jugent les crimes de guerre dans la région, le Tribunal peut renforcer l'État de droit et mieux faire connaître ses travaux aux habitants des pays de l'ex-Yougoslavie. Je sollicite une fois encore votre soutien pour accomplir cette tâche importante durant les dernières années du mandat du Tribunal.

Si l'exécution des peines et la réinstallation des témoins sont des questions auxquelles le Greffier a toujours accordé une attention prioritaire, elles sont aujourd'hui d'une urgence sans précédent. À ce jour, 17 États<sup>1</sup> ont conclu un accord sur l'exécution des peines avec le Tribunal. Je les remercie sincèrement pour leur coopération et leur appui. Néanmoins, quatre (4) personnes condamnées attendent actuellement d'être transférées vers l'État où elles purgeront leur peine. En outre, 27 accusés sont actuellement jugés en première instance ou sur le point de l'être, et 12 autres sont en appel. De nouveaux accords sur l'exécution des peines doivent donc être conclus, sans quoi le Tribunal ne pourra pas mener à bien sa mission.

La coopération des États est également indispensable à la réinstallation des témoins. C'est grâce à ces derniers que les procès peuvent avoir lieu, et ils sont nombreux à faire preuve de beaucoup de courage en témoignant devant le Tribunal. À ce jour, plus de 5 500 témoins, dont beaucoup de victimes, sont venus raconter leur histoire. La grande majorité d'entre eux ne bénéficient alors d'aucune mesure de protection. Cependant, dans certains cas exceptionnels (moins de 1 %), les témoins ne peuvent pas rentrer chez eux après avoir déposé, car leur vie et leur sécurité risquent d'être menacées. Le Tribunal dépend totalement de vous pour les protéger et les réinstaller. Je remercie à nouveau sincèrement les États qui nous ont aidé à protéger les témoins les plus vulnérables. Je prie instamment les autres États de nous aider à alléger les souffrances des témoins et à faire en sorte qu'ils puissent vivre dans un autre pays. Je vous rencontrerai pour aborder ces questions.

La principale préoccupation du Tribunal est de mener à bien les procès en première instance et en appel le plus rapidement possible. Dans cette optique, le Greffe continuera de fournir un appui judiciaire de grande qualité. Toutefois, il est aussi absolument primordial que nous préparions l'après-Tribunal, ou plus exactement son héritage. En tant que Greffier, je souhaite faire en sorte que les habitants de l'ex-Yougoslavie, tout comme la communauté internationale et le personnel du TPIY, se souviennent du Tribunal pour la contribution vraiment remarquable qu'il aura apportée à la justice internationale.

Je vous remercie du soutien que vous ne cessez d'apporter aux activités du Tribunal. J'ai déjà eu le plaisir de faire la connaissance d'un certain nombre d'entre vous, et je me réjouis de vous rencontrer en tête-à-tête au cours des prochaines semaines.

---

<sup>1</sup> L'Autriche, la Belgique, le Danemark, la Finlande, la France, l'Italie, la Norvège, le Portugal, l'Espagne, la Suède, l'Ukraine, le Royaume-Uni, l'Estonie, la Slovaquie, la Pologne, l'Albanie et l'Allemagne ont conclu avec le Tribunal un accord sur l'exécution des peines.